

### III.

## BUDGET DES DOTATIONS

POUR L'EXERCICE 1891.

### NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Dotations pour l'exercice 1890 s'élève à fr.	4,566,965	»
Le projet de Budget pour l'exercice 1891 monte à . . .	4,686,055	»
Différence en plus. . . . fr.	119,090	»

L'augmentation se répartit entre les articles 4 et 6.

L'article 4 se rapporte aux services de la Chambre des Représentants. D'accord avec la Questure, le Gouvernement propose d'en porter le montant à 844,455 francs, à raison de la durée probable de la session 1890-1891.

L'article 6 est relatif au personnel des bureaux de la Cour des Comptes. Plusieurs employés auront, dans le courant de l'année 1890, l'ancienneté de grade voulue par le règlement organique pour pouvoir obtenir une amélioration de position. C'est pour qu'elle soit à même de réaliser cette disposition que la Cour a proposé d'augmenter l'allocation à concurrence de 3,300 francs.

(86)

**PROJET DE LOI.**

---

**LÉOPOLD II,**

**ROI DES BELGES,**

*A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

**ARTICLE UNIQUE.**

Le Budget des Dotations est fixé, pour l'exercice 1891, à la somme de quatre millions six cent quatre-vingt-six mille cinquante-cinq francs (4,686,055 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 25 février 1890.

**LÉOPOLD.**

**PAR LE ROI :**

*Le Ministre des Finances,*

**A. BEERNAERT.**

## BUDGET DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1891.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>			
1	Liste civile (fixée en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865) . . . . .	3,300,000 •	3,500,000 •
2	Dotation de S. A. R. le comte de Flandre . . . . .	200,000 •	
<b>CHAPITRE II.</b>			
5	Sénat . . . . .	105,000 •	105,000 •
<b>CHAPITRE III.</b>			
4	Chambre des Représentants . . . . .	844,455 •	844,455 •
<b>CHAPITRE IV.</b> COUR DES COMPTES.			
5	Traitement des membres de la Cour. . . . .	70,750 •	236,600 •
6	— du personnel des bureaux . . . . .	143,650 •	
7	Matériel et dépenses diverses . . . . .	20,000 •	
8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement . . . . .	1,200 •	
9	Secours à des employés, veuves et familles d'employés et gens de peine, qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse . . . . .	1,000 •	
<b>TOTAL DU BUDGET DES DOTATIONS . . . . . fr.</b>			<b>4,686,055 •</b>

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 25 février 1890.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances,*

**A. BEERNAERT.**

**DÉVELOPPEMENTS**

**DU**

**BUDGET DES DOTATIONS**

**pour l'exercice 1891.**



## BUDGET DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	<b>DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>				
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>						
1	•	Liste civile (fixée en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865) . . . . .	»	»	3,300,000	•
2	•	Dotation de S. A. R. le comte de Flandre . . . . .	»	»	200,000	•
<b>CHAPITRE II.</b>						
3	•	Sénat . . . . .	»	»	85,000	20,000
<b>CHAPITRE III.</b>						
4	•	Chambre des Représentants. . . . .	»	»	844,455	•
<b>CHAPITRE IV.</b>						
<b>COUR DES COMPTES.</b>						
<b>MEMBRES DE LA COUR.</b>						
5	a.	Traitement du président . . . . .	1	11,250	70,750	•
	b.	— des conseillers . . . . .	6	8,500		
	c.	— du greffier. . . . .	1	8,500		
			8			
<b>PERSONNEL DES BUREAUX.</b>						
6	•	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service . . .	40	»	145,650	•
<b>MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES.</b>						
7	•	Éclairage, chauffage, fournitures de bureau, achat et réparations de meubles, entretien de l'hôtel, etc. . . . .			20,000	•
<b>PENSIONS.</b>						
8	•	Premier terme des pensions à accorder éventuellement . . . . .			1,200	•
9	•	Secours à des employés, veuves et familles d'employés et gens de peine, qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse. . . . .			1,000	•
<b>TOTAL. . . . .</b>						<b>.fr.</b>

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1890.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,500,000	3,500,000	"	"	3,500,000	3,300,000 "	
					200,000 "	
105,000	105,000	"	"	105,000	70,228 93	
844,455	728,865	115,790	"	903,952	635,076 90	
70,750	70,750	"	"	70,750	70,750 "	
143,650	140,350	3,300	"	138,850	136,720 97	
20,000	20,000	"	"	20,000	19,374 99	
1,200	1,200	"	"	1,200	"	
1,000	1,000	"	"	1,000	800 "	
4,686,055	4,566,965	119,090	"	4,740,752	4,441,951 88	
AUGMENTATION . . . .fr.		119,090 "				

## BUDGET DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉROS des Chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i> —	
I.	Liste civile et dotation de S. A. R. le Comte de Flandre. . . . .
II.	Sénat . . . . .
III.	Chambre des Représentants . . . . .
IV.	Cour des Comptes . . . . .
	<b>TOTAL. . . .</b>

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1801.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1890.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1880.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,500,000	5,500,000	.	.	5,500,000	5,500,000 .	
105,000	105,000	.	.	105,000	70,228 93	
844,455	728,665	115,700	.	903,953	635,076 99	
236,000	233,500	5,500	.	231,800	227,645 96	
4,686,055	4,566,065	110,090	.	4,740,752	4,441,051 88	
AUGMENTATION. . . fr.		110,090				

(94)